



Réglementation de l'Assainissement Non Collectif

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Vert2°:** Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible
-> Filtre conseillé: Fosse septique toutes eaux - épandage en pente
- Saumon:** Terrain moyennement perméable de la surface, pente moyenne.
-> Filtre conseillé: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans des tranchées d'épandage.
-> En cas de manque de place ou topographie difficile: Filtre conseillé: Filtre compacte ou "innovantes"

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Orange:** Terrain moyennement perméable.
-> Filtre conseillé: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
* Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
-> En cas de manque de place: Filtre conseillé: Filtre compacte ou "innovantes"
* Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
- Rouge:** Terrain moyennement perméable.
-> Filtre conseillé: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
* Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
-> En cas de manque de place ou topographie difficile: Filtre conseillé: Filtre compacte ou "innovantes"
* Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Possibilités de rejet:

| | | | | |
|----------|---|-------------------|-----------------------|-------------------|
| 7/21 | Limite des sous bassins versants | Indice saturé | Indice presque saturé | Indice non saturé |
| 15/24/32 | Nombre d'habitants/Nbre d'éq.-habitants | Rejet déconseillé | Rejet tolérable | Rejet possible |
| | Indice de saturation= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques | | | |

6 Département de l'Isère 

Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu

Commune de OPTEVOZ

Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif

Dossier Enquête Publique

| Zone d'assainissement collectif | Zone d'assainissement non collectif |
|--|--|
| Assainissement collectif existant | Assainissement non collectif |
| Projet de mise en séparatif ou Réhabilitation du réseau existant | Assainissement collectif futur |
| Réseau EU existant gravitaire | Réseau EU à créer |
| Réseau unitaire existant gravitaire | Branchement EU à créer |
| Réseau EU existant gravitaire du SIAG | STEP en projet |
| Réseau EU existant de refoulement | Divers |
| Poste de refoulement | Fossé |
| Déversoir d'orage | PLU (Zones U et AU) |
| STEP existante | Périmètres de protection de captage (PI, immédiat - PI, rapproché - PI, éloigné) |
| | Source |
| | Bassin, fontaine, lavoir |
| | Captage |

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération arrêtant le zonage de l'assainissement Collectif/Non Collectif en date du _____

Le Président du SIEPC